



Livret d'Accueil

Prévention et Sécurité

pour les

Nouveaux entrants



ensait

Directeur: Eric DEVAUX
Directeur Général des Services : Gaël MONFRIER
Conseiller de prévention : Sabine CHLEBICKI
Assistant de prévention : François DASSONVILLE
2 allée Louise et Victor Champier
BP 30329 - 59056 ROUBAIX CEDEX 01







prévention & sécurité

ensait

PRÉAMBULE.....	3
1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL.....	4
2. LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION.....	5
3. LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	8
4. LES CONSIGNES D'URGENCE.....	11
5. LES RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	12
6. RÈGLES DE SÉCURITÉ EN LABORATOIRES ET ATELIERS.....	13
7. RISQUES PARTICULIERS.....	14
8. SIGNALISATION DE SÉCURITÉ.....	16
9. CONSIGNES DE TRI DES DECHETS.....	19
10. FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS.....	20
11. EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS.....	21
12. ANNEXES.....	23



GUIDE

prévention &
sécurité

PRÉAMBULE

La sécurité est l'affaire de tous

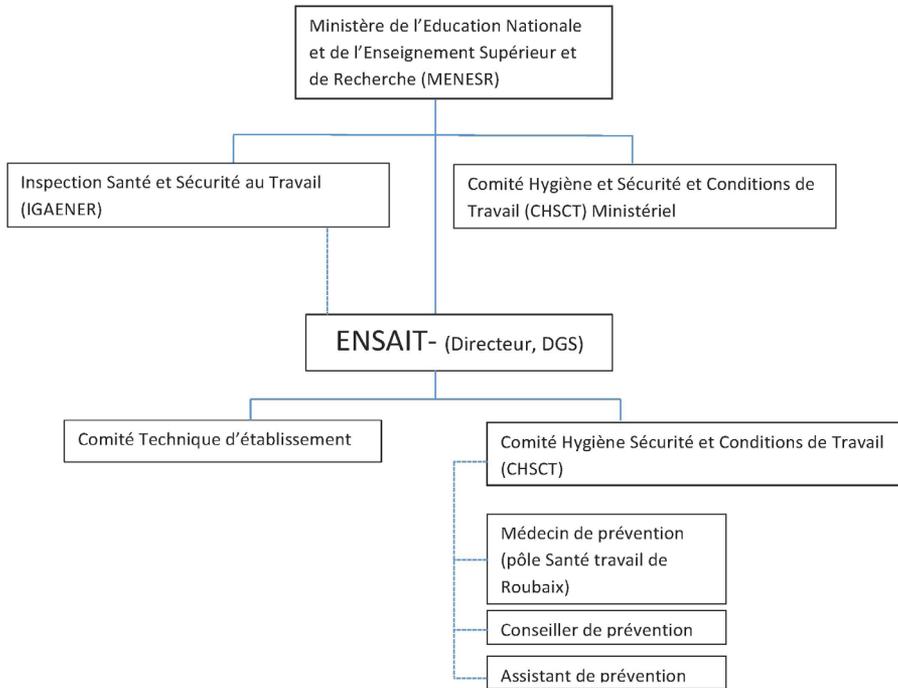
Vous trouverez dans ce guide, les règles indispensables à la prévention des risques. Parce que le risque zéro n'existe pas, vous trouverez également les réflexes et les conduites à tenir en cas d'accident. Ce guide s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité de l'Ecole en matière de santé, sécurité au travail.

Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres. Il faut avoir conscience que nous pouvons tous être victime un jour d'un accident du travail. Ce risque est d'autant plus important à l'Ensaït de par la présence dans nos locaux de produits chimiques toxiques et de machines potentiellement dangereuses.

Afin d'assurer à tous une sécurité optimale, deux agents de l'établissement ont la charge de la mise en oeuvre de l'ensemble des dispositions réglementaires et législatives applicables en matière d'hygiène et de sécurité.



1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL





2. LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

a. Les acteurs qui déclinent la politique de prévention

Responsables de services administratifs	
Directeur de laboratoire	
<p>Veille à la sécurité des agents présents sur son périmètre de responsabilité</p> <p>S'assure du respect des obligations réglementaires en santé et sécurité au travail</p>	Directeur Général des Services
Assistant de prévention	
<p>Conseille le chef de service</p> <p>Forme les nouveaux entrants</p> <p>Prévient les risques</p> <p>Met à jour le document unique d'évaluation des risques</p>	François DASSONVILLE 6364
Chargés d'évacuation	
<p>S'assure de l'évacuation des personnes</p> <p>Veille à la praticabilité des issues de secours</p>	liste page 24
Sauveteurs Secouristes du Travail	
<p>Intervient sur une victime pour :</p> <p>Protéger</p> <p>Alerter</p> <p>Secourir</p>	liste page 23





Responsable des produits chimiques	
Assure la gestion du stock de produit chimique Veille à ce que les produits chimiques en dehors du local de stockage soient limités aux travaux en cours	Sabine CHLEBICKI 8971

b. Les acteurs en charge de la politique de prévention

Chef d'établissement : Président de l'université et/ou Délégué Régional (en fonction de la structure UMR ou non)	
Responsable de l'ordre et de la sécurité dans l'ensemble des locaux de l'établissement Préside le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail	Directeur ENSAIT

Conseiller de prévention	
Conseille le Chef d'établissement Réalise le programme annuel de prévention Réalise des actions de sensibilisation et de formation Anime le réseau des assistants de prévention	Sabine CHLEBICKI 8971

**Médecine de prévention du personnel**

Médecin spécialisé en Santé au Travail

Docteur Karine GOVAL
Pôle Santé Travail ROUBAIX

Son rôle est de s'assurer de la bonne adéquation entre l'état de santé de l'agent et son poste de travail

Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) pour les étudiants

Médecin généraliste
Suivi médical des étudiants
Organisation de campagne de prévention

Antenne de Lille II
125 boulevard d'Alsace
LILLE
Métro Porte de Douai

Membre du CHCST

Examine les conditions de travail des personnels

Liste page 25

Analyse les accidents de travail et de service

Signale et met en œuvre la procédure de danger grave et imminent



3. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES DE L'ENSAIT

Horaires d'ouverture 7H30 18H45

En dehors de ces heures d'ouvertures, la procédure de travail est : faire la demande 15 jours avant auprès du directeur de l'ensait copie au directeur des études et directeur de la recherche

cf : Règlement intérieur (horaires décalés, travail isolé...)

DOCUMENT UNIQUE

Il regroupe l'analyse des risques professionnels du service et permet l'élaboration d'un plan d'action de prévention.

Il est consultable en T204 et à l'accueil.

REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Il permet de consigner toutes les observations et les suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Il permet de signaler les accidents du travail, les incidents survenus, les anomalies de fonctionnement ainsi que de faire des remarques ou de soumettre des idées concernant l'amélioration des conditions de travail. Toutes les observations et suggestions sont visées par le chef de service et permettent la mise en place d'actions correctives/préventives.

Il est mis à disposition de tous les agents :

Batiment I et Aile Sud : Accueil / Bâtiment T :T204



DÉCLARATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Tout accident doit être déclaré à l'employeur dans les 48h après être survenu. Le formulaire doit être fourni à l'accidenté avant toute prise en charge médicale. Des formulaires de déclaration sont à disposition de tous les agents : service Ressources humaines

Pour les étudiants, une déclaration d'accident est également obligatoire et le formulaire est disponible au secrétariat des études.

REGISTRE DE SIGNALEMENT D'UN RISQUE GRAVE POUR LA SANTE PUBLIQUE OU L'ENVIRONNEMENT

Il permet de consigner les signalements pour des produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le travailleur/le représentant du personnel estime de bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement.

Tous les signalements sont examinés par l'établissement et les lanceurs d'alerte sont informés de la suite réservée à leur signalement. Il est mis à disposition de tous les agents : AS111



DROIT DE RETRAIT ET PROCEDURE DE DANGER GRAVE ET IMMINENT

Situation de danger
grave et imminent

L'agent **alerte un membre du CHSCT**, il se retire de cette situation de travail

Le **membre de CHSCT alerte l'autorité administrative** et consigne le signalement dans le registre de danger grave et imminent

Après enquête du membre de CHSCT et de l'autorité administrative :

- Si le signalement est justifié, les actions correctives sont mises en place
- Si le signalement n'est pas justifié, déclenchement d'une réunion extraordinaire du CHSCT, **aucune sanction ne peut être appliquée envers l'agent**

L'agent **alerte l'autorité administrative** et consigne le signalement dans le registre santé et sécurité au travail
L'agent peut **exercer son droit de retrait**

Après enquête de l'autorité administrative :

- Si le signalement est justifié, les actions correctives sont mises en place
- Si le signalement n'est pas justifié, l'autorité administrative indique à l'agent de reprendre son travail (si droit de retrait exercé), **des sanctions peuvent être appliquées**

Voie à privilégier





4. CONSIGNES D'URGENCES

EN CAS D'ACCIDENT :

- APPELER EN PRIORITE L' AGENT D'ACCUEIL au 03 20 25 64 64
- Vous identifier
- Relater avec un maximum de détails
- l'agent d'accueil vous orientera soit sur les secours directe ment soit contactera un SST qui se déplacera sur place pour vous aider
- Ne pas conduire un collègue blessé avec son véhicule personnel même si ce n'est pas grave, le faire prendre en charge par un service médicalisé (le 15 ou autre).

EN CAS D'INCENDIE :

- APPELER EN PRIORITE L' AGENT D'ACCUEIL au 03 20 25 64 64
- Vous identifier
- Relater avec un maximum de détails
- l'agent d'accueil vous orientera soit sur les secours directe ment soit contactera un SST qui se déplacera sur place pour vous aider.

EVACUER au signal sonore

ET REJOINDRE LE POINT DE RASSEMBLEMENT

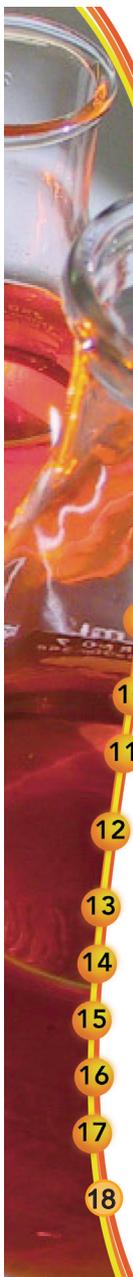
- pour le Bat T et I : cour intérieure
- pour l'aile sud : jardin devant la façade
- pour la MDS : jardin entre la MDS et le bat T



*Une trousse de secours pour premiers soins est disponible dans chaque atelier ou laboratoire ainsi qu'à l'accueil.
Un défibrillateur est également présent à l'accueil.*



5. RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



- 1 **Connaître** les consignes de sécurité spécifiques de son service et les respecter.
- 2 **Connaître** les conduites à tenir en cas d'incendie ou d'accident.
- 3 **Participer** aux exercices obligatoires d'évacuation.
- 4 **Connaître** l'emplacement des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
- 5 **Éviter** l'encombrement des couloirs, des escaliers, des issues de secours.
- 6 **Respecter** l'interdiction de fumer dans les locaux.
- 7 **Connaître** la signification des panneaux de signalisation **et les respecter**.
- 8 **Laisser** accessibles les équipements de sécurité (extincteurs, couverture, masques à gaz, douche de sécurité...)
- 9 **Respecter** les horaires de présence dans les locaux ou respecter les procédures pour travailler en dehors des heures d'ouverture.
- 10 **Ne pas intervenir** dans une armoire électrique (**sauf personne habilitée**).
- 11 **Ne pas surcharger** une prise de courant électrique.
Ne pas intervenir sur les installations de distribution électrique.
- 12 **Annoter** le registre de Santé et Sécurité au travail **si vous êtes témoin** d'un incident ou d'un dysfonctionnement.
- 13 **Fermer** portes et fenêtres en quittant son lieu de travail.
- 14 **Ne pas nettoyer** ses vêtements de travail **chez soi**.
- 15 **Se rendre** aux visites obligatoires de médecine de prévention/du travail.
- 16 **Utiliser** les moyens de maintenance adaptés (chariot, transpalette...)
- 17 **Suivre** les formations obligatoires liées à son poste de travail.
- 18 **Ne pas utiliser** l'ascenseur en cas d'alerte incendie.





6. RÈGLES DE SÉCURITÉ EN LABORATOIRES ET ATELIERS

- 
- 1 **Respecter** l'organisation du service. Ne pas encombrer les postes de travail (paillasse, établis...) et les zones de circulations.
 - 2 **Ne pas pénétrer** dans une zone à accès réglementé si vous n'êtes pas autorisé (armoire électrique, zone surveillée, L2...).
 - 3 **Porter** une blouse fermée. Ne pas sortir du laboratoire avec votre blouse.
 - 4 **Ne pas ramener** vos vêtements de travail (blouse, bleus...) à votre domicile.
 - 5 **Analyser** les risques liés à votre manipulation et prendre les mesures de sécurité adaptées aux risques (équipements de protection collective et individuelle).
 - 6 Suivant l'évaluation des risques, **utiliser** les équipements de protection collective et individuelle (Ventilation, capotage, gants, masques, chaussures de sécurité, lunettes...) adaptés à la manipulation effectuée.
 - 7 **Changer** les gants en fonction de leur usage ou dès qu'ils sont abîmés.
 - 8 **Attacher** les cheveux longs.
 - 9 **Laver** vos mains avant et après une manipulation ainsi qu'après le retrait des gants.
 - 10 **Manipuler** toujours de manière à minimiser la formation d'aérosols, de vapeurs et de poussières.
 - 11 **Ne pas pipeter** directement à la bouche. Utiliser des systèmes mécaniques de pipetage.
 - 12 **Ne pas utiliser** de verrerie ébréchée.
 - 13 **Ne pas recapuchonner** une aiguille.
 - 14 **Ne pas procéder** à un examen olfactif d'un produit.
 - 15 **Ne pas fumer**, boire, manger, manipuler des lentilles de contact, se maquiller ou entreposer des aliments au poste de travail.
 - 16 Ne pas toucher des objets collectifs (poignées de portes, téléphone...) **avec des gants contaminés** ou susceptibles de l'être.
 - 17 **Nettoyer et si besoin décontaminer** les surfaces de travail après chaque manipulation de produits dangereux ou après un renversement accidentel.
 - 18 **Connaître et respecter** les filières des déchets.
 - 19 **Nettoyer** les matériels à usage commun après utilisation : balance, PSM, tour, fraiseuse...
 - 20 **N'entreposer** que les produits nécessaires à la manipulation sur le plan de travail.
 - 21 **Mettre** en sécurité les montages expérimentaux / éphémères (risque électrique, pièce tournante, risque de brûlure, risque chimique...).
 - 22 **Ranger** les produits dangereux dans les armoires adéquates.





7. LES RISQUES PARTICULIERS

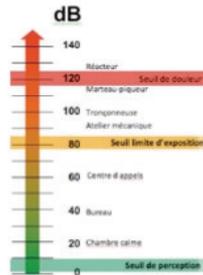
— BRUIT —

Identification des risques :

- Fatigue auditive (acouphène) voire surdité (irréversible)
- Hypertension, trouble du sommeil
- Nervosité, fatigue et stress

Prévention des risques :

- Utilisation des équipements de protections individuelles adaptés (casque)
- Pause régulière
- Surveillance médicale renforcée



— RISQUES CHIMIQUES —

Identification des risques :

- Intoxication par inhalation, absorption et contact
- Brûlures cutanées et oculaires
- Allergie
- Cancer, mutations génétiques, altération de la fertilité.

Prévention des risques :

- Identification des dangers des produits (étiquetage et FDS)
- Respect des règles de stockage
- Substitution par des produits moins dangereux
- Utilisation d'équipements de protections collectives adaptés (Sorbonne, paillasse)
- Utilisation d'équipements de protections individuelles adaptés (gants, masque, blouse)
- Être informé et formé aux risques chimiques
- Surveillance médicale renforcée



— TRAVAIL SUR ECRAN —

Identification des risques :

- Fatigues visuelles
- Troubles musculosquelettiques
- Stress

Prévention des risques :

- Ecran placé perpendiculairement par rapport aux fenêtres
- Ajustement correcte des sièges, claviers, souris et écran
- Interruption du travail sur écran toutes les 2 heures



— ELECTRICITE —

Identification des risques :

- Electrisation (brûlure et tétanie musculaire)
- Electrocutation (Arrêt cardiaque)

Prévention des risques :

- Ne pas tirer sur le câble d'alimentation pour débrancher un appareil électrique
- Ne pas surcharger les multiprises ni relier des multiprises entre elles.
- Ne pas utiliser les câbles, prises ou multiprises endommagés
- Exiger la conformité NF lors de vos achats
- Ne pas réarmer les disjoncteurs, bricoler les prises et les alimentations électriques des équipements sans avoir une habilitation électrique





prévention & sécurité

— CHUTE —

Identification des risques :

- Foulure
- Fracture

Prévention des risques :

- Chaussures fermées
- Moyen d'accès en hauteur adapté (escabeau, marchepied...)
- Proscrire les moyens de fortune (chaise, tabouret...)
- Maintenir les circulations dégagées



— INCENDIE —

Identification des risques :

- Asphyxie par fumée
- Brûlures
- Destruction d'équipements
- Explosion
- Panique

Prévention des risques :

- Limitation des points chauds
- Stockage dans des locaux adaptés
- Moyens de lutte contre l'incendie
- Permis feu
- Formation à l'utilisation des extincteurs



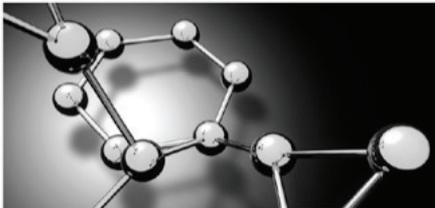
— NANOPARTICULES —

Identification des risques :

- Intoxication par inhalation, absorption et contact
- Suspensions de risques de cancers

Prévention des risques :

- Limiter la manipulation et la formation de nanomatériaux à l'état pulvérulent (poudres, aérosol,...)
- Transport et stockage dans des flacons étanches
- Utilisation d'équipements de protections collectifs adaptés (Sorbonne, boîte à gants)
- Utilisation d'équipements de protections individuels adaptés (gants jetables, masque FFP3)
- Elimination en déchets dangereux



— EQUIPEMENT DE TRAVAIL —

Identification des risques :

- Projections, entraînement, écrasement, cisaillement...
- Inhalation de produits toxiques
- Brûlures

Prévention des risques :

- Utilisation d'équipements de travail adaptés, conformes et entretenus (voir les fiches techniques)
- Vérifications périodiques
- Signalisation et balisage des zones/éléments à risques
- EPI adaptés (gants, casque antibruit...)
- Formation à l'utilisation





8. SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

Généralités



Panneau triangulaire
avec pictogramme
noir sur fond jaune
**Indication d'un danger
proche**



Panneau rond
avec un pictogramme
blanc sur fond bleu
**Port obligatoire de
l'équipement de
protection individuel
mentionné**



Panneau rectangulaire
ou carré
avec pictogramme
blanc sur fond rouge
**Indique emplacement
d'un dispositif de lutte
contre l'incendie**



Panneau rectangulaire
ou carré
avec pictogramme
blanc sur fond vert
**Indique l'emplacement
d'un équipement de
premiers secours ou de la
sortie la plus proche en
cas d'évacuation**



Panneau rond
comportant une diagonale
et un contour rouge
**Interdiction stricte à
respecter**



Étiquette carré
avec pictogramme
noir sur fond orange
**Indique le danger du
produit chimique
ou du mélange**



Étiquette carré
avec pictogramme
noir sur fond blanc
Remplace progressivement
l'étiquetage sur fond orange
**Indique le danger du produit
chimique ou du mélange**

Panneaux de signalisation pour la lutte contre l'incendie



Extincteur



Réseau incendie armé



Téléphone

Panneaux de signalisation pour l'évacuation et les premiers secours



Premiers secours



Défibrillateur automatisé externe



Civière



Douche de sécurité



Rinçage des yeux



Téléphone



Sortie et issue de secours



Flèche directionnelle



prévention & sécurité

Panneaux d'avertissement de danger



Risque biologique



Danger général



Charge suspendue



Basses température



Champ magnétique important



Danger électrique



Risque d'explosion



Matières inflammables



Matières toxiques



Matière comburantes



Matières corrosives



Matières nocives ou irritantes



Matières radioactives



Radiations non ionisantes



Rayonnement laser

Panneaux d'obligation de port de protection individuelle



Protection du corps



Danger général



Protection des yeux



Protection contre les chutes



Protection du visage



Protection de la tête



Protection de l'ouïe



Protection des mains



Protection des pieds



Protection des voies respiratoires



Protection du corps



Protection des yeux



prévention & sécurité

Panneaux d'interdiction



Défense d'éteindre avec de l'eau



Défense de fumer



Eau non potable



Défense d'entrer



Flamme nue interdite



Ne pas toucher



Interdit au porteur d'implant



Interdit au porteur de stimulateur cardiaque

Etiquetage produits chimiques



T+ - Très toxique



T - Toxique



Xn - Nocif



Xi - Irritant



F+ - Extrêmement inflammable



F - Facilement inflammable



O - Comburant



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement



E - Explosif



J'altère la santé



Je nuie gravement à la santé



Je tue



Je suis sous pression



J'explose



Je pollue



Je flambe



Je fais flamber



Je ronge



9. CONSIGNES DE TRI DES DECHETS DANS LES LABORATOIRES

Dans les bureaux, un tri est réalisé pour le papier et les canettes dans un carton spécifique.

Bouteilles ou bidons souillés vides en verre, en plastique, en fer (ayant contenu un produit chimique : acide, base, solvant organique, sel minéral, etc...), papier essuie-tout, verrerie cassée, solutions aqueuses, solutions organiques etc...

Bouteilles en verre et plastique souillées VIDES

Verrerie de labo cassée et souillée

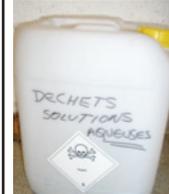
Ces déchets vont dans le container extérieur (côté ermitage) qui se situe à côté du portail noir :



Les solutions organiques que vous souhaitez jeter vont dans un bidon situé dans la salle dans laquelle vous travaillez



Les solutions aqueuses que vous souhaitez jeter vont dans un bidon situé dans la salle dans laquelle vous travaillez



Lorsque ces bidons sont pleins, merci d'en informer Christian CATEL (T102 ou T105) ou Sabine CHLEBICKI (T204)

Les cartons d'emballage de vos produits (non souillés) doivent être déposés dans les containers couvercle rouge à l'extérieur (côté ermitage) à côté du portail noir.



Les autres déchets vont dans les poubelles du labo où vous travaillez (bidons de produits en fer vides, papier, papier essuie-tout, etc...)





10. FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

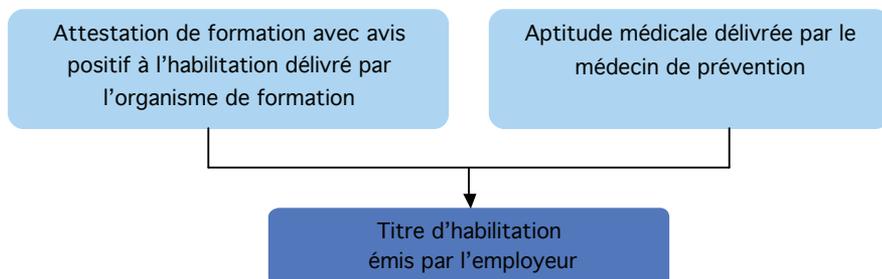
Chaque année sont organisées les formations en santé et sécurité au travail suivantes :

- **SST** (Sauveteur Secouriste du Travail) [Initiale & recyclage]
Pour apprendre les gestes de premiers secours
- **Manipulation des extincteurs**
Pour apprendre à combattre un feu émergent
- **Conduite d'autoclave de stérilisation (*)**
[Initiale & recyclage]
Pour apprendre les règles d'utilisation en toute sécurité d'un appareil de stérilisation sous pression
- **Préparation à l'habilitation électrique (*)**
[Initiale & recyclage]
Pour apprendre les règles de sécurité lors de travaux sur ou au voisinage de l'électricité

Si vous avez suivi une de ces formations dans votre environnement de travail précédent, merci d'en informer l'assistant de prévention afin qu'il puisse remonter l'information au service de formation continue des personnels afin d'assurer le suivi de votre formation.

Si vous souhaitez ou devez participer à une de ces formations, signalez-vous auprès de l'assistant de prévention (ou de votre correspondant formation). Si vous suivez une des formations initiales proposées vous vous engagez à suivre les années suivantes les formations de recyclage correspondantes et à mettre en application cette formation au sein de votre structure (participation aux procédures d'urgence,...).

(*) Ces formations donnent lieu à un titre d'habilitation délivré sous condition :





LE SUIVI MEDICAL

La Surveillance médicale des agents, qui consiste à la vérification de la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent, est confiée au médecin de prévention. Tous les agents (titulaires ou contractuels, enseignants, chercheurs, stagiaires, ..) doivent avoir un suivi médical.

Le suivi médical doit être mis en place avant la première exposition aux risques.

Visite et périodicité

- Au moins annuelle si surveillance médicale particulière ou renforcée (décret du 28.07.2004) : Femme enceinte ; Handicapé; Reprise après Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée ; Risques professionnels particuliers : surveillance médicale spéciale (arrêté du 11/07/1977) (benzène, amiante ...etc...) ; Pathologie particulière (maladie chronique)
- Jusque tous les 5 ans pour les autres.
- Visites occasionnelles à la demande de l'employeur ou de l'agent
- Visite de pré-reprise

La visite médicale est obligatoire

Le déroulement de la visite :

- Entretien, examen clinique
- Prescriptions d'examen complémentaires
- Divers conseils (bonnes pratiques de laboratoire...)
- Proposition d'aménagements de poste
- Mise à jour des vaccinations...

La visite médicale aboutit à l'établissement de la fiche de compatibilité de travail, sur laquelle sont notifiées les restrictions éventuelles. Les restrictions éventuelles mentionnées sur la fiche de compatibilité sont transmises à l'employeur.



11. EXPOSITION AUX RISQUES PROFESSIONNELS

1) Fiche de prévention des expositions

Pour chaque salarié exposé aux rayonnements ionisants, à l'amiante et à certains autres facteurs de risques professionnels (agents chimiques dangereux, manutention, bruit,..), l'employeur doit établir des fiches d'exposition tenues à jour. Ces fiches d'exposition formalisent les informations suivantes :

- Nature des activités
- Caractéristiques des produits utilisés
- Périodes d'exposition
- Date et résultats des contrôles d'exposition
- Durée et importance des expositions accidentelles
- Autres risques aux postes de travail

En fonction de l'organisation en place, les agents sont amenés à participer à l'élaboration de ces fiches d'exposition, qui sont réalisées chaque année.

Ces fiches sont communiquées au Médecin de Prévention qui les conserve dans le dossier médical de l'agent. Elles doivent être conservées 50 ans.

2) Attestation d'exposition

A la fin du contrat ou au moment de partir en retraite, l'employeur doit remettre une Attestation d'Exposition à l'agent. Cette attestation regroupe l'ensemble des expositions pendant la durée du contrat au sein de la structure.



12. ANNEXES

Liste des secouristes du travail à l'ENSAIT

BUSTIN	Christophe	EQUIPE TECHNIQUE	8987
BUSTRAEN	Chloé	GEMTEX MDS R2	8685
CARDOCK	Damien	EQUIPE LOGISTIQUE	7565
DEWINNE	Eric	EQUIPE LOGISTIQUE	06 28 38 96 02
DUCHAMP	Boris	GEMTEX MDS R+1 104	8690
DUMONT	Nicolas	TISSAGE-FILATURE BAT T RDC ou 1er étage	8996
FOURNIER	Christian	CRIA BAT I 1er étage	8995
GODIN	Jean-Marc	SERVICE FINANCIER	8946
GOMEZ	Miguel	EQUIPE TECHNIQUE	7561
HAMMICHE	Rania	SERVICE FINANCIER	8953
LEMORT	Guillaume	GEMTEX T 204	8969
MORETTI	Constance	GEMTEX T 204	8693
NAAB	Ali	EQUIPE TECHNIQUE Menuiserie	8988
OSTYN	Hubert	MAILLE BAT T 2ème étage	8975
OTMANI	Sadi	SERVICE FINANCIER	8974
PLOUVIER	Gaëlle	COMMUNICATION	8930
QUARREZ	Tanya	EQUIPE LOGISTIQUE ACCUEIL	6464



GUIDE

prévention &
sécurité

Organisation en cas évacuation incendie

Niveau	Guide file	Serre file
Bâtiment T (4 niveaux)		
<u>Responsable point de rassemblement Grand Jardin : Sylvie Orfao (suppléant Ali Naab)</u>		
Sous sol	Christophe Bustin	Christophe Bustin
RDC	Frederick Veyet	Christophe Bustin
R+1	Christian Catel	Damien Cardock
R+2	Hubert Ostyn et François Dassonville	Sabine Chlebicki

Bâtiment I (4 niveaux) et Aile Est (R+2)		
<u>Responsable point de rassemblement Grand Jardin : Sylvie Orfao (suppléant Ali Naab)</u>		
Sous sol	Fabrice Desquiens.	Fabrice Desquiens. Fabrice Desquiens.
RDC	Eric Dewinne	Odette Vion
R+1	Frédéric Baudrin et Christian Fournier	
R+2 (Bâtiment I et Aile Est coté Comm)	Sandrine PESSE	Ali Naab et Frédéric Demuynck
Bâtiment Aile Sud (4 niveaux dont R+1bis), Bibliothèque, Cours d'Honneur et Amphi d'Honneur, et Aile Ouest(R+2)		
<u>Responsable point de rassemblement Jardin en Façade : Miguel Gomez (suppléant Gaël Monfrier)</u>		
RDC	Claudine Vollebout	Miguel Gomez
R+1	Gaël Monfrier	Arturo Nunez
R+1 bis	Dorothee Mercier	Arturo Nunez
R+2 (Aile Sud et Aile Ouest)	Arturo Nunez	Ali Naab et Frédéric Demuynck



Liste des Membres du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Représentants de l'Administration		
Monsieur	Eric DEVALUX	Administrateur Provisoire
Monsieur	Gaël MONFRIER	Directeur Général des Services
Madame	Sabine CHLEBICKI	Conseiller de prévention
Représentants des Personnels		
Monsieur	Frederic VEYET	Ingénieur RetD contractuel
Monsieur	Ashley DAHAL	Assistant RI contractuel
Madame	Manuella FERREIRA	Maître de Conférences
Monsieur	Ali NAAB	Technicien
Monsieur	Guillaume LEMORT	Technicien
Madame	Sarah DEBISSCHOP	Assistante de direction contractuel
Monsieur	François RAULT	Maître de Conférences
Monsieur	Boris DUCHAMP	Doctorant Contractuel
Monsieur	François DASSONVILLE	Technicien
Monsieur	Hubert OSTYN	Assistant Ingénieur
Madame	Françoise POTIER	Ingénieur d'étude
Monsieur	Damien SOULAT	Professeur des Universités
Autres membres		
Madame	Florence KOTZYBA	Inspecteur Hygiène et Sécurité
Docteur	BOURGOIS	Directeur du SIUMPPS
Docteur	Karine GOVAL	Médecin de Prévention





GUIDE

prévention &
sécurité



Rédacteurs éditions 2010

Thomas BEQUEREL – Ingénieur Hygiène et Sécurité Lille 2
Pascal OLIVIER – Ingénieur Hygiène et Sécurité INSERM
Céline BATAILLON – Ingénieur Hygiène et Sécurité CNRS
Gaëlle BARADAT – Ingénieur Hygiène et Sécurité Lille 1
Catherine SANTOS – Adjoint Ingénieur Hygiène et Sécurité Lille 1
Devi CROS – Médecin de Prévention Lille 1

Rédacteurs éditions 2014

Gaëlle BARADAT – Conseiller de Prévention Lille 1
Thomas BEQUEREL – Conseiller de prévention Lille 2
Marlyse BUYEL – Conseiller de prévention Inserm DR Nord-Ouest
Sabine CHLEBICKI – Conseiller de prévention ENSAIT
Pascal OLIVIER – Conseiller de Prévention CNRS DR18
Christine RODZINKA – Conseiller de prévention ENSCL
Rita VANDESTIENNE – Conseiller de prévention ECL

Conception graphique

Université Lille 2 – Service communication Université Lille 2

